



8.4 - Code d'éthique pour les athlètes

Les athlètes sont ceux à qui est dédiée toute l'attention des intervenants. Cependant, ils doivent, pour leur plus grand bien et celui de la collectivité, également s'engager à se comporter de façon responsable.

Les athlètes doivent s'engager aux règles d'éthique suivantes.

En tant qu'athlète:

- a) Je contrôle mes émotions. Je n'utilise aucune forme de violence physique ou verbale dans le but d'intimider ou provoquer mes adversaires ou mes coéquipiers, que ce soit sur la piste ou hors de la piste.
- b) Je traite les gens autour de moi avec respect sans égard à leur sexe, habiletés, race, langue, nationalité ou condition sociale. À cet égard, j'évite par mes propos ou mon comportement, de ridiculiser ou d'abaisser mes adversaires, mes coéquipiers de club et tout intervenant
- c) Dans la victoire, comme dans la défaite, je garde à l'esprit que l'effort, le respect des autres et des règles, l'intégrité et la camaraderie demeurent les éléments les plus importants à considérer et à valoriser.
- d) Je refuse d'utiliser des moyens illégaux pour tenter de remporter la victoire. Je respecte les règles du jeu ainsi que ceux à qui incombe la responsabilité de les faire appliquer.
- e) J'accepte que mon entraîneur ait à prendre des décisions dans le but de favoriser les meilleurs intérêts de ma personne.
- f) Je comprends et accepte que les erreurs fassent partie du jeu. Ces erreurs peuvent provenir de moi, de mon entraîneur, des officiels ou de mes coéquipiers. J'évite de critiquer ceux qui pourraient en commettre.
- g) En tout temps je respecte le bien d'autrui et j'évite tout acte de vandalisme.